Commissions de développement de l'OdASanté

Vue d'ensemble sur les travaux / thèmes 2012

Table des matières

Introduction 2
Table des abréviations 2
Conférence des président-e-s 3
Commission de développement « PEC soins infirmiers ES » 4
Commission de développement « PEC TAB ES » 6
Commission de développement « PEC TRM ES » 7
Commission de développement « PEC TSO ES » 8
Commission de développement « PEC activation ES » 9
Commission de développement « PEC HD ES » 10
Commission de développement « PEC orthoptique ES » 11
Commission de développement « PEC podologie ES » 12
Commission de développement « PEC EPD ES AIU » 13

Berne, le 13.05.2013

OdASanté | Geschäftsstelle | Seilerstrasse 22 | 3011 Bern
T 031 380 88 88 | info@odasante.ch | www.odasante.ch

Introduction

Le présent document donne une première vue d'ensemble sur les travaux accomplis / les thèmes traités par les neuf commissions de développement de l'OdASanté pendant l'année 2012.[1]

Conformément à l'Ordonnance du DFE concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures, les plans d'études cadre doivent être « examinés périodiquement et adaptés en fonction des développements économiques, technologiques et didactiques » (art. 7, al. 4 OCM ES). Dans ce but, l'OdASanté a mis en place une commission de développement pour chacun des neuf plans d'études cadre (PEC) dans le domaine de la santé dont elle est l'organe responsable.

Le secrétariat des commissions de développement est assuré par le secrétariat général de l'OdASanté. En 2012, le secrétariat général de l'OdASanté a organisé pour la première fois une conférence avec les président-e-s de toutes les commissions de développement de l'OdASanté dans le but de 1) clarifier les questions relatives à l'assurance qualité et de 2) renforcer les liens entre les différentes commissions ainsi qu'avec l'OdASanté.

Table des abréviations

ASCFS	Association suisse des centres de formation santé-social
ASI	Association suisse des infirmières et infirmiers
ASO	Association Suisse des Orthoptistes
ASSASD	Association suisse des services d'aide et de soins à domicile
ASTRM	Association suisse des technicien-ne-s en radiologie médicale
ASTSO	Association suisse des technicien-ne-s en salle d'opération diplômé-e-s
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CSFP	Conférence suisse des offices de formation professionnelle
FMCH	foederatio medicorum chirurgicorum helvetica
FSIA	Fédération suisse des infirmières et infirmiers anesthésistes
KOGS	Kantonale Organisationen der Arbeitswelt Gesundheit und Soziales
labmed	Association professionnelle suisse des techniciennes et techniciens en analyses biomédicales
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SPV	Schweizerischer Podologen-Verband
SSAR	Société suisse d'anesthésiologie et de réanimation
SSMI	Société suisse de médecine intensive
SSMUS	Société suisse de médecine d'urgence et de sauvetage
SSO	Société Suisse d'Ophtalmologie
SSO	Société Suisse d'Odontostomatologie
SSP	Société Suisse de Parodontologie
SSP	Société Suisse des Podologues
SUS	Communauté d'intérêts Soins d'urgence Suisse
SVAT	Schweizerischer Verband der Aktivierungsfachfrauen/-männer

[1] Voir également la vue d'ensemble sur les travaux/thèmes des commissions de développement 2011 ainsi que la vue d'ensemble sur les travaux/thèmes des commissions de développement 2009/2010.

Conférence des président-e-s

Le 26 octobre 2012, le secrétariat général de l'OdASanté a organisé pour la première fois une conférence avec les président-e-s de toutes les commissions de développement de l'OdASanté.

Lors de cette rencontre, les thèmes qui ont fait l'objet de discussions dans les différentes commissions ont été débattus, comme par exemple la prise en compte standardisée des certificats fédéraux de capacité correspondant au domaine d'études ES, la perméabilité horizontale des professionnel-le-s ou les échanges avec les expert-e-s de branche du SEFRI qui ont dirigé les procédures de reconnaissance fédérale.

La question de l'organisation et des tâches des commissions de développement a également été examinée. Les tâches centrales des commissions de développement sont la vérification et l'actualisation des plans d'études cadre ainsi que l'intégration des informations reçues dans les travaux de la commission et la transmission des résultats des discussions menées.

A côté des retours relatifs aux plans d'études cadre donnés par les membres des différentes commissions de développement, une récolte systématique de feedbacks sera réalisée tous les cinq ans environ. Lors de la conférence, le procédé envisagé ainsi qu'un projet de questionnaire pour la récolte de feedbacks ont été discutés afin que l'examen de qualité des plans d'études cadre soit effectué selon des critères homogènes. Le questionnaire sera adapté sur la base des remarques des président-e-s et présenté aux différentes commissions de développement. Il est important qu'avant de procéder à une première récolte de feedbacks, la majorité des prestataires de formation aient réalisé les premières procédures de qualification après la conclusion de la procédure de reconnaissance. C'est pourquoi le questionnaire relatif au plan d'études cadre soins infirmiers ES ne sera probablement utilisé pour la première fois qu'en 2014. Les expériences faites avec le questionnaire seront précieuses pour les travaux dans les autres commissions de développement.

Une prochaine conférence des président-e-s des commissions de développement de l'OdASanté est prévue en automne 2013.

Commission de développement « PEC soins infirmiers ES »

Entrée en vigueur du Plan d'études cadre
Le plan d'études cadre pour la filière de formation soins infirmiers menant au titre d'infirmier / d'infirmière diplômé-e ES est entré en vigueur le 1er janvier 2008.

Séances
La première séance de la Commission s'est tenue le 19 mai 2009. La Commission s'est, au total, réunie à neuf reprises depuis sa mise en place.

Membres

H+	Silvia Rosery
CURAVIVA Suisse	Bernadette Keller
ASSASD	Annabelle Crivelli
ASI	Brigitte Neuhaus
	Ursina Baumgartner
	Sandra Langenegger
CDS	Bettina Kuster
KOGS	Yvonne Biri (dès juillet 2012, antérieurement: Lukas S. Furler)
ASCFS	Patrick Morger
	Werner Mathis (président)
	Marita Leichtle
CSFP	Barbara Fischer
Domaine de spécialisation psychiatrie	Stefan Kuhn

Thèmes
Le SEFRI n'a toujours pas signé à ce jour l'adaptation du PEC soins infirmiers ES édictée fin 2011 par les comités de l'OdASanté et de l'ASCFS concernant la prise en compte du CFC d'ASSC. La question de l'ampleur exacte de la réglementation du PEC ainsi que du statut d'autres recommandations éventuelles soulève au sein du SEFRI un nouveau besoin d'information et de coordination.

Entre-temps, la majorité des prestataires de formation a déjà mis en œuvre la filière de formation de deux ans pour les ASSC. En revanche, seuls quelques-uns d'entre eux ont développé un programme pour les soins infirmiers de niveau 1 (DN 1). Des solutions individuelles continuent donc d'être proposées aux candidat-e-s intéressé-e-s. De nombreux prestataires de formation prévoient l'introduction d'une filière de formation suivie en cours d'emploi dès que les autres changements prioritaires auront été mis en œuvre.

Lors de la séance du 18 janvier 2013, la Commission de développement « PEC soins infirmiers ES » a chargé un groupe de travail de développer l'ébauche de questionnaire proposée par le secrétariat général de l'OdASanté. Elle formule notamment les questions spécifiques ainsi que les points statistiques pertinents pour le champ professionnel. L'enquête auprès d'experts dans le but de vérifier l'actualité ou la nécessité d'adaptation du PEC soins infirmiers ES à l'aide de ce questionnaire standardisé devrait être menée en 2014 – en vue d'une éventuelle révision de plus grande envergure du PEC soins infirmiers ES en 2015.

Selon le règlement de fonctionnement, le premier mandat des membres de la Commission de développement « PEC soins infirmiers ES » s'est achevé fin 2012. La démission de la FSAS de l'OdASanté implique cependant de clarifier le droit de nomination des associations professionnelles dans les commissions de l'OdASanté. C'est pourquoi le Comité de l'OdASanté a décidé en accord avec l'ASCFS de prolonger d'un an la durée de mandat des

membres de la Commission. Le règlement de fonctionnement en vigueur jusqu'ici demeure la base de travail.

Commission de développement « PEC TAB ES »

Entrée en vigueur du Plan d'études cadre
Le plan d'études cadre pour la filière de formation en analyses biomédicales menant au titre de technicien-ne en analyses biomédicales diplômé-e ES est entré en vigueur le 27 mai 2008.

Séances
La première séance de la Commission s'est tenue le 13 janvier 2010. La Commission s'est, au total, réunie à quatre reprises depuis sa mise en place.

Membres

H+	Patrizia Cione Hasler
Laboratoires médicaux privés	Lorenz Risch
labmed	**Heinz Ryffel (président)**
	Sabine Minneker
CDS	renonce pour l'instant à un siège dans la Commission
KOGS	Ruth Urbinelli
ASCFS	Eliane Aubert
	Mireille Geng

Thèmes
Le chapitre 6 du plan d'études cadre TAB ES – Procédure de qualification – a été remanié sur le plan rédactionnel afin d'éviter différentes interprétations. Il mentionne désormais clairement que la procédure de qualification finale doit avoir lieu à la fin de la formation. Le PEC TAB ES a ainsi été adapté aux autres plans d'études cadres relevant du domaine de compétence de l'OdASanté. Le PEC remanié a été soumis fin janvier 2012 à l'approbation du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation qui a ordonné sa mise en vigueur le 5 avril 2012.

Concernant le PEC, la Commission de développement « PEC TAB ES » a évoqué lors de sa quatrième séance les thèmes suivants :

- les modalités de l'évaluation des épreuves dans les cinq domaines spécialisés (PEC, point 6.2b et 6.5) : lors de l'élaboration du PEC, il ne faisait aucun doute que chacune des épreuves devait être réussie dans les cinq domaines spécialisés. A l'heure actuelle, cette exigence varie selon le prestataire de formation. Certaines écoles acceptent un échec dans l'une des cinq épreuves dès lors que la note globale est 4. Concrètement, cela signifie que les TAB ES diplômés reçoivent le même diplôme, sans être toujours soumis aux mêmes conditions ;
- le travail de diplôme ou de projet en relation avec la profession sur la base d'une étude d'un sujet en relation avec la profession et présentant un caractère de recherche (PEC, point 6.4c) : cela devient de plus en plus problématique de trouver des entreprises de stage disposées ou aptes à encadrer les travaux de diplôme des étudiants. C'est pourquoi il est examiné si l'actuelle formulation du PEC permet également une étude purement théorique en relation avec la profession, mais sans caractère de recherche. Compte tenu du manque de ressources financières, cette solution de travaux de laboratoire hypothétiques sera bientôt une nécessité pour les prestataires de formation.

La Commission de développement « PEC TAB ES » envisage une adaptation du PEC sur les points évoqués, et entame les travaux correspondants.

Commission de développement « PEC TRM ES »

Entrée en vigueur du Plan d'études cadre
Le plan d'études cadre pour la filière de formation technique en radiologie médicale menant au titre de technicien-ne en radiologie médicale diplômé-e ES est entré en vigueur le 27 mai 2008.

Séances
La première séance de la Commission s'est tenue le 10 février 2010. La Commission s'est, au total, réunie à quatre reprises depuis sa mise en place.

Membres

H+	Gabriela Bürki
Instituts en radiologie privés	Angelo Montesanto
ASTRM	Remo Bühlmann
	Andreas Bischof (président)
CDS	Elisabeth Stalder-Riesen
KOGS	Renate Klöckner-Christoff
ASCFS	Chantal König
	Nicola Pieper
radiooncologie	Markus Reist
médecine nucléaire	Mirjam Debon

Thèmes
Le 28 mars 2012, la Commission de développement a approuvé par voie de circulation un rapport concernant la situation de la radiooncologie dans la formation actuelle de technicien-ne en radiologie médicale à l'attention du Comité de l'OdASanté.
Sur la base de ce rapport, lors de la séance du 26 avril 2012, le Comité de l'OdASanté a décidé :

- de renoncer à l'introduction d'un examen professionnel fédéral en radiothérapie,
- de surveiller les développements relatifs au manque de personnel en tenant compte des nouvelles formations de technicien-ne en radiologie médicale et
- d'évaluer la situation à nouveau dans trois ans.

Concernant le PEC, la Commission de développement « PEC TRM ES » a évoqué lors de sa quatrième séance les thèmes suivants :

- PEC, chapitre 3.1.5 *Perspectives futures* : les possibilités de formation continue et les perspectives de carrière maintiennent l'intérêt pour la formation de TRM. La Commission de développement prend en considération la possibilité, lors d'un remaniement du PEC, de compléter ce point avec la recherche ;
- la correspondance au domaine des CFC d'ASSC et d'assistant-e médical-e, chapitre 4.3 du PEC : les membres de la Commission s'entendent qu'en matière de compétence TRM ES, les ASSC et les assistant-e-s médical-e-s ne disposent que d'un avantage minime par rapport aux autres étudiant-e-s. La Commission de développement devra charger un groupe de travail de motiver les raisons pour lesquelles aucun CFC ne peut être considéré comme correspondant au domaine de formation de la filière TRM ES ;
- Chapitre 6.2 du PEC *Objet de la procédure de qualification :* la nécessité de l'examen clinique (en plus de la qualification de stage) est remise en question.

Les points susmentionnés sont énumérés dans le catalogue de mesures et seront à nouveau examinés dès qu'une révision du PEC sera prévue.

Commission de développement « PEC TSO ES »

Entrée en vigueur du Plan d'études cadre
Le plan d'études cadre pour la filière de formation technique opératoire menant au titre de technicien-ne en salle d'opération diplômé-e ES est entré en vigueur le 15 octobre 2009.

Séances
La première séance de la Commission s'est tenue le 24 mars 2010. La Commission s'est, au total, réunie à quatre reprises depuis sa mise en place.

Membres

H+	Séverine Besnard
ASTSO	**Anne Sophie Bétrisey (présidente)**
	Franziska Bähler
FMCH	Andreas Scheiwiller
CDS	Monika Knecht
KOGS	Denise Haller
ASCFS	Marlise Merz
	Josefa Bizzarro

Thèmes
Les membres de la Commission de développement « PEC TSO ES » sont de l'avis que la chirurgie viscérale ainsi que la traumatologie doivent toujours faire partie de la formation pratique de base afin que tous les diplômés disposent des connaissances requises dans la pratique (chapitre 5.4 « Domaines de formation » du PEC technique opératoire ES »). Début 2012, le secrétariat général de l'OdASanté avait publié un communiqué au nom de la Commission de développement.

Lors de la séance du 15 janvier 2013, la Commission de développement « PEC TO ES » a recueilli entre autres les feedbacks concernant l'organisation des stages. Conclusion :

- cette prise de position a permis de renforcer la sensibilisation à ce thème ;
- malgré tous les efforts déployés pour garantir à tous les étudiants une formation large et de bonne qualité, il peut arriver pour des raisons organisationnelles que certains d'entre eux ne disposent d'aucune expérience pratique en chirurgie viscérale ;
- il a été cependant décidé de renoncer à une réglementation plus stricte de l'organisation des stages dans le plan d'études cadre afin de ne mettre en péril aucune place de stage.

Commission de développement « PEC activation ES »

Entrée en vigueur du Plan d'études cadre
Le plan d'études cadre pour la filière de formation activation menant au titre de spécialiste en activation diplômé-e ES est entré en vigueur le 18 août 2008.

Séances
La première séance de la Commission s'est tenue le 25 mars 2010. La Commission s'est, au total, réunie à trois reprises depuis sa mise en place.

Membres

H+	NN
CURAVIVA Suisse	Bernadette Keller
SVAT	**Dora Liechti (présidente)**
	Bernhard Umhang
CDS	renonce pour l'instant à un siège dans la Commission
KOGS	Charlotte Lehmann
ASCFS	Myriam Dellenbach (dès août 2012, antérieurement : Christine Hefti Kraus)
	Erika Bugmann

Thèmes
Le 23 novembre 2012, les membres de la Commission de développement Spécialiste en activation diplômé-e ES ont élu Dora Liechti à la présidence. Thérapeute en activation expérimentée, Dora Liechti est également responsable de ce secteur au sein d'une institution bernoise de long séjour.
Au cours de cette séance, les membres de la Commission ont aussi abordé l'affectation des spécialistes en activation ES dans la pratique, ainsi que la délimitation de leurs tâches dans l'organisation de la vie quotidienne. Ils ont conclu de manière générale que les responsables d'EMS manquent encore d'informations sur cette profession, en particulier concernant les diverses offres de formation ainsi que les compétences qui y sont rattachées. L'association professionnelle SVAT, compétente en la matière, a apparemment déjà évoqué ces questions avec les directions des EMS.

Commission de développement « PEC HD ES »

Entrée en vigueur du Plan d'études cadre
Le plan d'études cadre pour la filière de formation hygiène dentaire menant au titre de hygiéniste dentaire diplômé-e ES est entré en vigueur le 10 juillet 2009.

Séances
La première séance de la Commission s'est tenue le 10 juin 2010. La Commission s'est, au total, réunie à trois reprises depuis sa mise en place.

Membres

Swiss Dental Hygienists	**Brigitte Schoeneich Wolgensinger (présidente)**
	Sigrid Kaehr
SSO	Rainer Feddern
SSP	Dominik Hofer
CDS	renonce pour l'instant à un siège dans la Commission
KOGS	Claudia Hoyer-Ruckstuhl
ASCFS	Christine Bischof
	Sandra Senn

Thèmes
Le 1er novembre 2012 s'est tenue une rencontre entre la Commission de développement « PEC HD ES » et les expert-e-s pour la procédure de reconnaissance des filières de formation hygiène dentaire ES du SEFRI. Les deux expert-e-s du SEFRI sont de l'avis que le plan d'études cadre pour la filière de formation hygiène dentaire peut être facilement mis en œuvre, et que les compétences et les processus de travail correspondent au niveau requis. La correspondance au domaine du CFC d'assistant-e dentaire ainsi que le raccourcissement de la formation mis en œuvre par quelques prestataires de formation au bénéfice des assistant-e-s dentaires selon le PEC HD ES continueront d'être observés. Dans ce contexte, les feedbacks de la pratique joueront un rôle crucial.

La Commission de développement « PEC HD ES » a délibéré sur les possibilités de reconnaissance pour les diplômes en hygiène dentaire obtenus selon l'ancien droit. Il s'agit des diplômes qui ne relèvent pas de l'article 23 des conditions minimales de reconnaissance ES (OCM ES). Jusqu'au début des années 90, la formation de deux ans d'hygiéniste dentaire était proposée par la Société suisse des médecins-dentistes SSO. Ensuite, c'est la Croix-Rouge suisse CRS qui s'est chargée de sa réglementation. Les titulaires d'un diplôme SSO obtenu selon l'ancien droit pouvaient le faire valider sur dossier auprès de la CRS jusqu'à fin 2011. La procédure de reconnaissance relève désormais de la compétence du SEFRI.

Commission de développement « PEC orthoptique ES »

Entrée en vigueur du Plan d'études cadre
Le plan d'études cadre pour la filière de formation Orthoptique menant au titre d'orthoptiste diplômé-e ES est entré en vigueur le 15 octobre 2009.

Séances
La première séance de la Commission s'est tenue le 4 novembre 2010. La Commission s'est, au total, réunie à trois reprises depuis sa mise en place.

Membres

H+	Sonja Baumann
ASO	**Véronique Glauser (présidente)**
	Paola Blanchoud-Parolini
CDS	renonce pour l'instant à un siège dans la Commission
KOGS	Renata Gulik Landolt
SSO	Christian Bosshard
	Alessandra Sansonetti
Prestataire de formation Suisse allemande	Ilonka Kunz
Prestataire de formation Suisse romande	Claudine Presset

Thèmes
En vue de garantir l'existence de la filière de formation Orthoptique, le Zentrum für Ausbildung im Gesundheitswesen ZAG est très engagé dans la recherche de places de stage supplémentaires. La Suisse alémanique est confrontée déjà aujourd'hui à une pénurie de personnel qualifié. Cette pénurie n'est pas à reconduire à un manque d'intérêt, mais plutôt à un manque de places de stage.

Concernant le PEC, lors de la troisième séance de la Commission de développement « PEC orthoptique ES », les thèmes suivants ont été évoqués :

- la mise en œuvre du processus de travail 4 (PEC chapitre 3.3) est en partie difficile. Le niveau de certaines compétences est parfois perçu comme trop élevé ;
- un changement du lieu de formation pratique (un stage à l'extérieur obligatoire d'au moins 30 jours) est considéré en grande majorité comme judicieux et important pour la formation pratique. Avant d'introduire des directives contraignantes dans le PEC (chapitre 5), le prestataire de formation en Suisse alémanique essaie de mettre en œuvre un tel stage. A Lausanne, le changement de lieu de formation pratique est dû au fait que les formations orthoptique et neuro-ophtalmologique n'ont pas lieu au même endroit.

Lausanne n'a pas de problèmes avec la mise en œuvre du PEC. Par rapport à la Suisse alémanique, Lausanne a l'avantage de ne pas devoir informer et coordonner plusieurs lieux de formation pratique. A cela s'ajoute encore le fait que, par rapport au ZAG, Lausanne a apparemment une approche plus pragmatique au PEC. Un échange plus poussé entre les deux écoles serait utile et stimulant pour les responsables de formation ainsi que souhaitable pour une formation comparable au niveau suisse.

Commission de développement « PEC podologie ES »

Entrée en vigueur du Plan d'études cadre
Le plan d'études cadre pour la filière de formation podologie pour l'obtention du titre podologue diplômé-e ES est entré en vigueur le 12 novembre 2010.

Séances
La première séance de la Commission de développement « PEC podologie ES » aura lieu le 13 juin 2013.

Membres

SPV	Mario Malgaroli
SSP	Maria Divorne
CDS	renonce pour l'instant à un siège dans la Commission
OrTra cantonales Suisse allemande	renonce pour l'instant à un siège dans la Commission
OrTra cantonales Suisse romande	Myriam Rossat
Prestataire de formation Suisse allemande	André Hug
Prestataire de formation Suisse romande	Geneviève Magnin Usel

Commission de développement « PEC EPD ES AIU »

Entrée en vigueur du Plan d'études cadre
Le plan d'études cadre pour les études post-diplômes (EPD) ES en soins d'anesthésie, soins intensifs et soins d'urgences (AIU) est entré en vigueur le 10 juillet 2009.

Séances
La première séance de la Commission s'est tenue le 4 mars 2010. La Commission s'est, au total, réunie à douze reprises depuis sa mise en place.

Membres

H+	Henriette Schmid
CDS	Priska Braun
KOGS	Susanne Schuhe
FSIA	Martin Salzmann
SSAR	Dr Jörg Gysin
SSMI	Paola Massarotto
SSMI	Dr Regula Zürcher-Zenklusen
SUS	Petra Tobias
SSMUS	Dr Robert Sieber
Prestataire de formation Suisse allemande	**Kurt Sperl (président)**
Prestataire de formation Suisse romande	**Margrit Cohen (vice-présidente)**
Prestataire de formation tessinoise	Mario Colferai

Thèmes
Les paragraphes 4.2 « Qualification requises » et 7.1.3 « Equivalence du titre de spécialisation en soins d'urgence » du plan d'études cadre EPD ES AIU ont été précisés. Le SEFRI a approuvé le plan d'études cadre modifié le 5 avril 2012.

Les précisions du paragraphe 4.3 du plan d'études cadre portent sur la preuve des compétences en soins infirmiers que les sages-femmes et les ambulanciers doivent apporter pour être admis aux EPD ES AIU. L'ancienne formulation du paragraphe 7.1.3 « Equivalence du titre de spécialisation en soins d'urgence » ne prenait pas en considération la totalité des diplômes en soins d'urgence selon l'ancien droit. Le paragraphe 7.1.3 a été complété par l'annexe 8.4 afin que l'équivalence du titre puisse être garantie à tous ceux qui ont mené à terme une formation comparable aux actuelles EPD ES.

En 2012, la Commission de développement « PEC EPD ES AIU » a adopté différents documents :

- *Grille d'évaluation critériée à l'attention des experts de la spécialisation AIU*

  Instrument de contrôle de la procédure de qualification des études post-diplômes AIU. Les experts de la spécialisation sont censés rédiger leur rapport d'évaluation au moyen de cette grille d'évaluation critériée à l'attention de l'OdASanté. Les premières procédures de qualification après la reconnaissance fédérale ont été menées en automne 2012.
- *EPD ES AIU pour les personnes titulaires d'un diplôme AIU étranger.*

  Les prestataires de formation sont responsables pour la procédure d'admission aux EPD ES AIU. Afin d'harmoniser le traitement des demandes de professionnels titulaires de diplômes AIU étrangers désireux d'acquérir le titre suisse, la CD « PEC AIU » a élaboré une liste de conditions minimales.
- *Liste hiérarchique*

Le secrétariat général de l'OdASanté a établi une liste des bases juridiques et des documents pertinents pour les études post-diplômes ES AIU.

En 2012, la CD « PEC ES AIU » a surtout débattu de questions liées à la mise en œuvre du PEC ainsi qu'à l'assurance qualité, et moins de propositions de modification concrètes du PEC.